

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **22**

ALEX : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Pierre BARRCUAND à Catherine HAUETER, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Amandine DUNAND, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : **2**

Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Stéphane BESSON

N° 2023-018A - BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS » - VOTES DU COMPTE DE GESTION 2022, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023-018 POUR ERREUR MATERIELLE

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du Conseil communautaire du 7 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et du Bureau du 21 mars 2023 ;

Il est d'abord demandé au Conseil, de se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe de "Gestion des déchets", dressé pour l'année 2022 par le Comptable public.

L'exécution du budget annexe est conforme aux prévisions et ne donne lieu à aucune observation particulière.

Ainsi, au vu du budget primitif du budget annexe de l'exercice 2022, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le

Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le Comptable public a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe de "Gestion des déchets" dressé pour l'exercice 2022, par le Comptable public,

- visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et
- n'appelant aucune observation de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe "Gestion des déchets" dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Il est ensuite présenté, le compte administratif 2022 du budget annexe "Gestion des déchets" ci-après :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2021)		74 456.66 €
Dépenses année 2022		724 560.54 €
Recettes année 2022		1 007 055.64 €
Résultat de l'exercice 2022	Excédent	282 495.10 €
Résultat cumulé fin 2022	Excédent	356 951.76 €
Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2021)		928 502.51 €
Résultat 2021 affecté en investissement		0 €
Dépenses année 2022		4 137 538.26 €
Recettes année 2022		4 067 383.25 €
Résultat de l'exercice 2022	Déficit	- 70 155.01 €
Résultat cumulé fin 2022	Excédent	858 347.50 €
Résultat global à la clôture de 2022	Excédent	1 215 299.26 €

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2022 du budget annexe "Gestion des déchets", confie la présidence de la séance à Monsieur le Vice-président.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2022 du budget annexe "Gestion des déchets", tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du Conseil.

Il est enfin demandé aux Conseillers, d'affecter le résultat d'exploitation 2022 de 858 347.50 € comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| ▪ affectation en investissement (compte RI 1068) : | 0 € |
| ▪ affectation en investissement – réserve réglementée (compte RI 1064): | 7 170 € |
| ▪ excédent d'exploitation reporté (compte RF 002): | 851 177.50 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 28 voix pour et 1 voix contre (Mme Laurence AUDETTE° :

- **VOTE** l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe "Gestion des déchets", telle que proposée.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Stéphane BESSON



*Délibération transmise en Préfecture le 26/04/2023
Publiée le 26/04/2023*